



15ème législature

Question N° : 1176	De M. Olivier Dassault (Les Républicains - Oise)	Question orale sans débat
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > santé	Tête d'analyse > Stratégie de vaccination contre la covid-19	Analyse > Stratégie de vaccination contre la covid-19.
Question publiée au JO le : 01/12/2020 Réponse publiée au JO le : 09/12/2020 page : 10955		

Texte de la question

M. Olivier Dassault attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la stratégie de vaccination contre la covid-19. Avant même que les laboratoires terminent la phase 3, l'anticipation dans l'organisation de la chaîne d'approvisionnement et de la distribution du vaccin est indispensable afin de protéger au plus vite les Français et de libérer notre économie. Sachant que le vaccin doit être conservé à moins 80 degrés, à moins 20 degrés sous 15 jours, il souhaite savoir comment les doses seront stockées. Très peu d'appareils sont capables d'assurer une température aussi basse. Les pharmaciens interrogés à Beauvais confirment que leurs armoires ne dépassent pas les plus 2 degrés, voire les plus 8 degrés. Il souhaite aussi savoir si les publics prioritaires ont été déterminés. Si tel est le cas, un test sérologique sera-t-il prévu en amont pour éviter de vacciner les personnes immunisées après une infection ? Enfin, le vaccin ARN étant une révolution technologique, il souhaite savoir si les professionnels de santé habilités à injecter un vaccin conventionnel le seront aussi pour le vaccin contre la covid-19.

Texte de la réponse

VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Mme la présidente. La parole est à M. Olivier Dassault, pour exposer sa question, n° 1176, relative à la vaccination contre la covid-19.

M. Olivier Dassault. Monsieur le secrétaire d'État, chaque Français est impatient de tourner la page de la pandémie, d'en finir avec la peur de s'approcher des autres et des lendemains incertains. L'optimisme pointe vers 2021 et l'autorisation de mise sur le marché des vaccins. Dans le pays de Louis Pasteur, l'audace scientifique est indissociable de la rage de soulager l'humanité. L'opération est donc vitale, tout pilotage à vue est interdit et une stratégie se doit d'être rigoureusement définie.

Jeudi dernier, le Premier ministre a présenté une feuille de route élémentaire, un calendrier pour les premiers vaccinés ainsi que les consentements demandés, mais plusieurs interrogations restent en suspens. Un test sérologique est-il prévu en amont pour éviter l'injection aux personnes immunisées après une infection ? Les EHPAD ne sont pas tous des établissements médicalisés : quels professionnels de santé seront autorisés à piquer les résidents comme le personnel ? J'ai noté que les médecins généralistes seront mis à contribution ; mais qu'en est-il



des pharmaciens, des infirmiers – acteurs de santé de proximité qui ont montré leur efficacité lors des grippes saisonnières successives ? Seront-ils informés, impliqués, sollicités ?

La dernière grande incertitude réside dans la capacité de la France à respecter la chaîne d'approvisionnement et de distribution des vaccins. Pour maintenir leur efficacité, certains produits doivent être conservés à moins 80 degrés – ou à moins 20 degrés, mais pendant quinze jours au maximum : comment les doses seront-elles stockées ? Très peu d'appareils sont capables de produire une température aussi basse et les supercongélateurs sont déjà en rupture de stock. Les pharmaciens que j'ai interrogés à Beauvais confirment que leurs armoires ne dépassent pas 2, voire 8 degrés.

En dehors du vaccin américain, sera-t-il possible de choisir un autre vaccin, anglais ou chinois par exemple ? Vous ne pourrez peut-être pas m'apporter de réponse, mais quand connaissons-nous la durée d'effet du vaccin et son niveau d'efficacité ? Monsieur le secrétaire d'État, pourriez-vous nous éclairer sur la stratégie vaccinale adoptée par la France et nous rassurer sur le caractère opérationnel de votre politique dès le début de l'année à venir ?

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles.

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles. Monsieur, le député, je vais m'évertuer – autant que faire se peut – à vous rassurer au sujet de notre stratégie. Vous l'avez dit : la campagne vaccinale se prépare et les premiers éléments de la stratégie vaccinale commencent à être dévoilés ; le Premier ministre les a évoqués la semaine dernière.

Nous l'appréhendons depuis le début de la crise : il n'est donc pas question de pilotage à vue. Il s'agit de prendre les bonnes décisions en fonction de la connaissance que nous avons du virus. Comme vous l'avez noté, les différents vaccins ont des profils variés – qu'il s'agisse du nombre de doses ou des modalités d'injection et de conservation. Les autorités scientifiques – à commencer par la Haute Autorité de santé – émettent donc des recommandations en fonction de l'état des connaissances. Celles-ci, régulièrement mises à jour grâce aux informations partagées par les laboratoires, viennent nourrir la décision politique et la stratégie vaccinale que nous sommes en train d'élaborer.

Plus précisément, le Gouvernement a d'ores et déjà acheté un certain nombre de congélateurs adaptés ; ils sont, en ce moment même, en cours de déploiement et de qualification et vont continuer à être livrés jusqu'à la fin décembre. Le Gouvernement a aussi acheté en avance du matériel de vaccination et de reconstitution afin de pouvoir commencer sereinement la campagne vaccinale dont les EHPAD bénéficieront en priorité.

Les pharmaciens n'ont pas vocation à s'équiper en congélateurs puisque le vaccin se conserve cinq jours à des températures comprises entre 2 et 8 degrés ; l'objectif sera donc de procéder à la vaccination dans un délai compatible avec ce temps de conservation.

La Haute Autorité de santé a donné un avis précis sur la stratégie vaccinale présentée par le Gouvernement et le Premier ministre la semaine dernière en a défini les publics prioritaires. En outre, des questions complémentaires lui ont été transmises s'agissant notamment de l'impact de la sérologie sur la balance bénéfices-risques individuels de la vaccination. À ce stade, il semble que le statut sérologique soit neutre sur la priorisation retenue par la Haute Autorité de santé.

Pour la première phase, l'acte vaccinal sera réalisé après consultation médicale et un médecin sera présent – soit pour procéder à la vaccination, soit pour la superviser. La question de l'intervention d'autres professionnels de santé va, par la suite, se poser assez naturellement ; elle nécessite néanmoins d'être instruite préalablement et devra être tranchée sur la base des concertations que nous allons mener avec les différents acteurs et, in fine, de l'avis de la Haute Autorité de santé. Voilà, monsieur le député, les quelques éléments que je pouvais – en l'état actuel de nos connaissances – partager avec vous ce matin.



Mme la présidente. La parole est à M. Olivier Dassault, brièvement s'il vous plaît.

M. Olivier Dassault. Merci, monsieur le secrétaire d'État, pour toutes ces précisions. Je retiens bien que tout cela ne vaut qu'en l'état actuel de nos connaissances.

La stratégie vaccinale ouvre un nouveau chapitre dans la gestion de la crise sanitaire et la majorité comme l'opposition expriment le même souhait : libérer les Français tout en assurant leur sécurité sanitaire. Chaque étape doit être déterminée et adaptée – c'est indispensable – en lien avec les acteurs des territoires ; depuis le début de la crise économique et sanitaire, les collectivités, les professionnels de santé, les services d'aide à la personne mais aussi de nombreuses entreprises ont en effet montré leur capacité d'action et d'adaptation afin de veiller sur les Français et de les protéger.